



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 19 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE TOP DEPART

Depuis le 1 janvier 2018 les entreprises d'au moins 11 salariés doivent mettre en place le **Comité Social et Économique**, tel qu'issu des ordonnances en faveur du renforcement du dialogue social dans les entreprises.

Comment mettre en place son CSE ? Qu'implique la fusion des Institutions Représentatives du Personnel ? L'entreprise doit-elle en profiter pour remettre à plat son organisation sociale ? Que faut-il anticiper pour les prochaines élections ? Comment mettre en place une représentation du personnel adaptée à l'entreprise ?

L'ordonnance en faveur du renforcement du dialogue social suscite de nombreuses questions auxquelles l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi Aveyron se propose de répondre lors d'une matinée dédiée au Comité Social et Économique **le jeudi 20 septembre 2018 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez à partir de 08h30.**

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*

